Master en droit en sciences criminelles, mention magistrature

Notice réglementaire interne relative au travail personnel de maîtrise (mémoire)

Bases réglementaires

- Art. 6 al. 3 du règlement de la Maîtrise universitaire en Droit en sciences criminelles, mentions magistrature (MLawMagReg) «Le mémoire de Master fait l'objet d'une présentation et d'une évaluation hors session d'examen».
- Art. 11 al. 5 MLawMagReg, «Le mémoire de la Maîtrise universitaire est apprécié par une commission proposée à la Direction de l'Ecole qui l'agrée. Elle est constituée du superviseur du travail et au moins d'un expert membre du corps enseignant ou externe à l'ESC».
- Art. 13 al. 2 MLawMagReg, la candidat au master en magistrature doit, pour obtenir ce grade, réussir son travail personnel de Maîtrise universitaire. «Ce travail est accepté ou refusé par la commission désignée (art. 11). Une note y est attribuée qui entre dans le calcul de la moyenne».
- Selon le plan d'études, le mémoire réussi vaut 30 crédits.

Domaine

L'étudiant choisit le(s) domaine(s) d'études dans le(s)quels il aimerait rédiger son mémoire. Le noyau dur du travail doit cependant concerner une branche obligatoire. Quelle que soit la branche choisie par l'étudiant, l'approche doit être juridique.

Sujet

L'étudiant choisit également le sujet de son mémoire. Il discute avec le(s) enseignant(s) du ou des domaine(s) choisi(s) de l'orientation à donner à son texte.

Contenu

Le travail de maîtrise est un travail personnel que l'étudiant accomplit seul. 1 crédit ECTS correspondant à 25 à 30 heures de travail, le mémoire devrait être effectué en quelque 750 à 900 heures de travail, soit environ 5 mois de travail à plein temps. Il doit compter 15 pages, être le résultat d'une recherche scientifique et apporter une vision originale et personnelle du sujet. Le simple résumé de la doctrine et de la jurisprudence y relatives n'est pas suffisant. Il doit être suffisamment bien documenté et bien rédigé pour pouvoir être publié dans une revue juridique.

Inscription au mémoire

L'étudiant informe la direction du Master du choix de son sujet et de l'enseignant responsable. Lorsque le travail est en état d'être soutenu, voire déjà soutenu, l'étudiant inscrit son mémoire par voie électronique lorsque les inscriptions sont ouvertes pour les examens. Il doit en tous les cas soutenir avant la fin de la session d'examens pour laquelle il s'est inscrit, sans quoi il obtiendra la note 0. Les trois sessions ouvertes à l'inscription de la note sont celles de janvier, juin et septembre. Ce n'est qu'après la soutenance et une fois la note enregistrée que le candidat peut prétendre à l'obtention du titre. Lorsque l'étudiant soutient après la rentrée d'un semestre, il doit s'inscrire et donc payer l'écolage pour ce semestre supplémentaire, même s'il ne suit plus aucun cours.

Commission d'évaluation

La commission d'évaluation est composée conformément à l'article 11 al. 5 MlawMagReg. Sauf exception rendue absolument nécessaire par la thématique du travail, l'expert est interne à la faculté de droit et des sciences criminelles de l'UNIL. C'est l'enseignant supervisant le mémoire qui le propose à la direction du master; celle-ci soumet la proposition à la direction de l'école. L'étudiant peut être entendu sur la question.